



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> août 2016

Délibération N°2016/228

**Vente de gré à gré d'un bien immobilier, situé lieudit « Maestrello », constitué de trois parcelles bâties cadastrées section CD n° 360, 362 et 364 sur lesquelles se trouve édifié le bâtiment dénommé « Caserne Grossetti » : conditions et caractéristiques essentielles.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n° 2016/191 en date du 27 Juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire de la Ville d'AJACCIO à vendre de gré à gré un immeuble situé lieudit « Maestrello », constitué de trois parcelles bâties cadastrées section CD n° 360 d'une superficie de 3 660 m<sup>2</sup>, section CD n° 362 d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, section CD n° 364 d'une superficie de 1 694 m<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouve édifié le bâtiment dénommé « Caserne Grossetti ».

Dans le cadre d'une optimisation de l'occupation des Services Municipaux, ce bâtiment nécessiterait des investissements trop importants pour répondre aux besoins de la Ville d'AJACCIO.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien se propose d'acquérir cet espace dans le cadre de sa compétence développement économique, afin d'y installer un pôle économique.

Dès lors, la vente de cet immeuble au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien revêt un intérêt patrimonial et financier certain pour la Commune d'AJACCIO.

L'estimation des domaines en date du 15 Mars 2016 a fixé le prix de vente à 2 965 000 euros (deux millions neuf cent soixante-cinq mille euros).

Cependant, eu égard aux travaux à réaliser, notamment du fait de l'ancienneté du bâtiment édifié en 1975-1976, la Commune d'AJACCIO admet une baisse d'environ 5,9 % du prix, soit un prix de vente fixé à 2 800 000 euros (deux millions huit cents mille euros).

Un cahier des charges établi par les Services de la Ville répertoriant la situation géographique, la désignation des parties, l'origine de propriété, le diagnostic immobilier ainsi que le prix de la vente sera annexé à la présente délibération.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL:**

**D'émettre** un avis sur la cession de gré à gré, au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, de l'immeuble, situé lieudit « Maestrello », constitué de trois parcelles bâties cadastrées section CD n° 360 d'une superficie de 3 660 m<sup>2</sup>, section CD n° 362 d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, section CD n° 364 d'une superficie de 1 694 m<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouve édifié le bâtiment dénommé « Caserne Grossetti », pour un montant de 2 800 000 euros (deux millions huit cents mille euros).

**D'approuver** le cahier des charges annexé à la présente délibération, établi par les Services de la Ville et notamment le prix qu'il prévoit.

**D'autoriser** Monsieur le Député Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette cession et à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

**De prendre** acte que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2211-1,  
Vu, l'estimation de France Domaine référencée n°2016-004V0100 et 2016-004L0101 en date du 15 Mars 2016,  
Vu, la délibération n° 2016/191 en date du 27 Juin 2016.  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 juillet 2016,

Considérant, l'intérêt patrimonial et financier que revêt la cession à titre onéreux au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de l'immeuble constitué de trois parcelles bâties cadastrées section CD n° 360, 362 et 364 sur lesquelles se trouve édifié le bâtiment dénommé « Caserne Grossetti »;

Considérant, le fait que l'acquisition de cet immeuble par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien permet de maintenir le caractère public de ce bâtiment ;

### EMET

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Un avis favorable à la vente de gré à gré, au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, de l'immeuble, situé lieudit « Maestrello », constitué de trois parcelles bâties cadastrées section CD n° 360 d'une superficie de 3 660 m<sup>2</sup>, section CD n° 362 d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, section CD n° 364 d'une superficie de 1 694 m<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouve édifié le bâtiment dénommé « Caserne Grossetti », pour un montant de 2 800 000 euros (deux millions huit cents mille euros).

### APPROUVE

Le cahier des charges annexé à la présente délibération, établi par les services de la Ville et notamment le prix qu'il prévoit.

### AUTORISE

Monsieur le Député Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette cession et à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

**PREND ACTE**

Que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI  
  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016\_228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

